



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **ARRÊTÉ**

**portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site  
de l'installation de stockage et de traitement de déchets non dangereux  
située au lieu-dit « Point-Clos » à GAËL**

**Le préfet de la région Bretagne  
préfet d'Ille-et-Vilaine**

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 125-1, L. 125-2-1, R. 125-5 et R. 125-8 à R. 125-8-5 ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu** le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 40780 du 12 mars 2013 modifié, autorisant le SMICTOM du centre ouest à exploiter une installation de stockage et de traitement de déchets non dangereux sur la commune de GAËL au lieu-dit « Point Clos » ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2016 modifié portant création d'une commission de suivi de site pour l'installation de stockage et de traitement de déchets non dangereux au lieu-dit « Point-Clos » à GAËL ;
- Vu** le message électronique de la commune de Gaël en date du 2 septembre 2021 ;
- Vu** le message électronique de l'exploitant en date du 2 septembre 2021 ;
- Vu** le message électronique du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 6 septembre 2021 ;
- Vu** le message électronique de l'association des riverains en date du 10 septembre 2021 ;
- Vu** la désignation de l'association ASSURE en date du 5 octobre 2021 ;
- Vu** le message électronique de la communauté de communes de Saint-Méen-Montauban-de-Bretagne en date du 13 octobre 2021 ;
- Vu** le message électronique de la Confédération bretonne pour l'environnement et de la nature (COBEN) en date du 19 octobre 2021 ;
- Vu** la désignation du collègue des salariés en date du 20 octobre 2021 ;
- CONSIDÉRANT** qu'il convient de renouveler la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage et de traitement de déchets non dangereux, exploitée par le SMICTOM du centre ouest ;
- Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2016 susvisé est modifié comme suit :

### **1 - Collège « Administrations de l'Etat » :**

*Sont nommés en tant que membres titulaires :*

- le préfet de la Région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, ou son représentant,
- la directrice de la délégation départementale d'Ille-et-Vilaine de l'agence régionale de santé de Bretagne, ou son représentant.

## **2 - Collège « Élus des collectivités territoriales » :**

*Sont nommés en tant que membres titulaires :*

- M. Christophe MARTINS, conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine,
- M. Denis LEVREL, président de la communauté de communes Saint-Méen-Montauban-de-Bretagne,
- M. André LUBIN, 4<sup>e</sup> adjoint au maire de la commune de Gaël,

*Sont respectivement nommés en tant que membres suppléants :*

- Mme Charlotte FAILLÉ, conseillère départementale d'Ille-et-Vilaine,
- Mme Sylvie BROUCK, vice-présidente déléguée à la Petite enfance et à la jeunesse de la communauté de communes Saint-Méen-Montauban-de-Bretagne,
- Mme Nolwenn CHOUPEAUX, conseillère municipale de la commune de Gaël.

## **3 - Collège « Riverains de l'installation classée ou associations de protection de l'environnement » :**

*Sont nommés en tant que membres titulaires :*

- Mme Michèle BAUDOIN, Confédération bretonne pour l'environnement et de la nature (COBEN),
- M. Jean JANET, Association Suivi du Site par Usagers et Riverains Ensemble (ASSURE) du site d'enfouissement du Point-Clos,
- M. Jean-Jacques BOUCHET, Association Les Riverains.

## **4 - Collège « Exploitants de l'installation classée » :**

*Sont nommés en tant que membres titulaires :*

- M. Hubert GUINARD, président du SMICTOM Centre Ouest,
- M. Alain LOHAT, membre du SMICTOM Centre Ouest,
- M. Vincent COWET, membre du SMICTOM Centre Ouest,

*Sont respectivement nommés en tant que membres suppléants :*

- M. Jean RONSIN, membre du SMICTOM Centre Ouest,
- M. Yves PERTUISEL, membre du SMICTOM Centre Ouest,
- M. Bernard ETHORE, membre du SMICTOM Centre Ouest.

## **5 - Collège « Salariés de l'installation classée » :**

*Sont nommés en tant que membres titulaires :*

- M. Jean-Paul DROUIN, salarié du groupe THEAUD,
- M. Mickaël SAGET, salarié du groupe THEAUD,
- M. Vincent GUYOMARCH, salarié du groupe THEAUD.

## **6 - Personnalités qualifiées :**

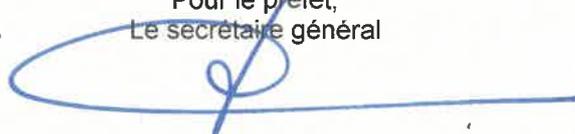
- M. le président du conseil régional de Bretagne ou son représentant,
- M. le chef du service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine ou son représentant.

Le reste est sans changement.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont une copie sera adressée à chacun des membres composant cette commission.

Fait à Rennes, le 22 OCT. 2021

Pour le préfet,  
Le secrétaire général



Ludovic GUILLAUME